

Association de Sauvegarde du Château de Calmont d'Olt

Classé Monument Historique



objet: l'étude, la mise en valeur, la restauration et l'animation du Château de Calmont d'Olt en vue d'en assurer la sauvegarde et la conservation

Association Loi 1901 - N° Siret 422 224 154 00019 - NAF 9103Z

✉: Château de Calmont d'Olt Bouquiès 12500 Espalion

Accueil visiteurs : 05.65.44.15.89 - secrétariat : 05.65.51.69.92 - courriel : contact@chateaucalmont.org - site web : www.chateaucalmont.org

Bulletin d'adhésion 2018

Bulletin, à compléter et à retourner accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal à :
Association de Sauvegarde du château de Calmont d'Olt
4 rue de Bouquiès - 12500 Espalion.

Images et compte rendu de l'AG 2017 sur :
www.chateaucalmont.org .

Monsieur Madame

Nom : _____

Prénom(s) : M _____ Mme _____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville _____

Téléphone : _____ Portable _____

Courriel : _____

souhaite adhérer à l'Association de Sauvegarde du Château de Calmont d'Olt

Membre actif 15 €

Donateur (à partir de) 50 €

Bienfaiteur (à partir de) 200 €

Les nouvelles dispositions fiscales autorisent une déduction de 66% sur vos dons et cotisations dans la limite de 20% de votre revenu

Pour exemple :
Cotisation donateur 50 €
Réduction d'impôt : 33 €
Cout réel après déductions : 17 €
Un reçu fiscal vous sera adressé.

Je joins mon règlement de _____ € à l'ordre de :
Association de Sauvegarde du Château de Calmont d'Olt

Signature du ou des adhérents

Date :

http://www.actes6.com/fiscal/f_recus_fiscaux.htm

Sont considérés comme associations ou fondations à caractère culturel les organismes dont l'activité est consacrée, à titre prépondérant, à la création, à la diffusion ou à la protection des œuvres de l'art et de l'esprit sous leurs différentes formes. A ce titre sont notamment concernés les domaines suivants : arts plastiques, musique, danse, théâtre et spectacles, livre et littérature, cinéma et audiovisuel, patrimoine, musée. Sont également considérés comme associations ou fondations à caractère culturel les organismes qui, sans exercer directement une activité de création, de diffusion ou de protection des œuvres culturelles, mènent à titre prépondérant une activité propre en faveur du développement de la vie culturelle... (Instruction fiscale 5 B-3311 du 20 juillet 1994)

Les organismes concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ont pour objet d'assurer la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur de biens mobiliers ou immobiliers appartenant au patrimoine artistique national, régional ou local. La notion de patrimoine artistique ne doit pas être entendue de manière restrictive. Elle englobe les œuvres d'art au sens traditionnel et les biens qui ont une valeur historique y compris au regard de l'histoire des techniques... (Instruction fiscale 5 B-13-88 du 8 mars 1988)

